

Les pièces justificatives

Elles se transmettent uniquement dématérialisées *via* l'ENT (**Si l'étudiant est primo-entrant, il devra au préalable avoir activé son ENT. Cet Espace sera provisoire et ne restera pas activé si l'inscription n'est pas validée**)

Le lien vers pjweb se trouvera dans le menu « mon dossier », « dépôt des pièces justificatives »

Service numérique des pièces justificatives

Université de Strasbourg Année universitaire 201 /201

N° étudiant : Prénom : Né(e) le :

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png. Fichier pdf interdit pour la photo.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Pour chaque pièce justificative, vous devez déposer un seul fichier. Si votre document comporte plusieurs pages, veillez à les numériser, afin d'obtenir un seul fichier final.

Légende : Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	1 photo d'identité récente en format		En attente					
2	Attestation d'assurance responsabilité...		En attente					
3	Copie recto-verso d'une pièce officie...		En attente					

Confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER ? Aide

Libellé	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
---------	--------------------	--------------------	----------------------	-------------------	---------------	----------------

Quitter

Rappel : Les pièces doivent respecter certaines règles :

- **Taille maximale du fichier : 5 Mo.**

- **Formats acceptés pour les documents administratifs :** JPG, JPEG, PNG et PDF

- **Seuls formats acceptés pour la photo : JPG, JPEG, PNG !**

- Chaque fichier ne doit comporter **qu'un seul document** (recto et verso dans le même fichier). *Un message d'erreur prévient l'étudiant et le gestionnaire en indiquant que le nouveau fichier téléchargé va écraser le précédent.*

Les PJ réutilisables (ne seront pas demandées en cas de réinscription) :

- P0001 : Copie de la pièce d'identité

- P0002 : Photo d'identité (rien de farfelu comme une image avec filtre snapchat ou une photo de vacances)

- P0004 : Copie du relevé de notes du baccalauréat (indiquant le n° INE ou INES)

- P0080 : Copie de l'attestation de recensement au Service National ou

- P0081 : JDC

Si vous êtes boursier ou pupille de la nation il faudra insérer une photocopie du justificatif

Pour les étudiants ayant déposé un dossier d'admission, le courrier d'acceptation sera à joindre

Pour les étudiants étrangers admis en L1, le feuillet C ou E du dossier de demande d'admission préalable est demandé.